



8 DÉCEMBRE 2022

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE



ENSEIGNANT-ES ARTISTIQUES

Exigeons ensemble la revalorisation des salaires et des carrières.

Si les missions sont essentielles pour l'émancipation et la citoyenneté des populations...

25 000 assistants (ATEA), professeurs (PEA), « Dumistes » et directeurs travaillent dans les collectivités territoriales (conservatoires, écoles de musique, danse, théâtre, arts plastiques). Autant de métiers passion où l'enseignement artistique rime avec service public. Excellant dans leur art, ils sont formés pour enseigner à des publics de tous âges et niveaux dans les établissements culturels et les établissements scolaires.

...pourquoi faudrait-il accepter que l'État étrangle la filière enseignement artistique ?

Depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, les missions de l'enseignement artistique spécialisé (EAS) sont déportées vers une éducation artistique et culturelle (EAC) avec moins de moyens humains et financiers. Est-il acceptable que l'enseignement artistique soit sacrifié sur l'autel de l'austérité budgétaire ? Il est urgent d'assurer

la continuité de l'action publique sur tout le territoire.

Or, les effectifs sont en baisse depuis plusieurs années. Nous revendiquons une politique d'enseignement artistique ambitieuse et l'octroi de leviers financiers pour que les employeurs publics puissent exercer leurs compétences décentralisées en matière d'enseignement artistique et d'éducation artistique et culturelle. Comment peut-on trouver normal qu'un sous professorat existe dans les conservatoires alors que, dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, les professeurs sont tous en catégorie A?

En 2018, le rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) a présenté les difficultés salariales, la précarité croissante liée à la contractualisation, le fractionnement du temps de travail, l'organisation irrégulière des concours, et la dégradation des conditions de travail des enseignant·es.

Depuis, les gouvernements Edouard Philippe et Jean Castex n'ont pas agi et amélioré la situation des enseignant·es.

VOTEZ CGT! LE 8 DÉCEMBRE 2022

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DES ÉVOLUTIONS STATUTAIRES, C'EST POSSIBLE!

Nous demandons:

- Que ces personnels soient traités en équité vis-àvis des autres filières de la Fonction publique territoriales et des collègues de l'Éducation nationale.
- Une politique artistique et culturelle décentralisée articulant EAS et EAC.
- Le reclassement des assistant·es en catégorie A, suite au classement du Diplôme d'État (DE) au niveau II (licence) du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).
- Une revalorisation des grilles indiciaires correspondant au niveau de responsabilité, de qualification et de missions en catégorie A.
- La revalorisation des primes spécifiques à la profession.
- La création d'un 3^{ème} grade de Professeur d'enseignement artistique (PEA) ou un cadre d'emploi spécifique pour l'enseignement supérieur.
- La reconnaissance des maladies professionnelles.
- Un concours chaque année et des dispositions de résorption de la précarité.
- Pour les PEA, créer la discipline « intervenant scolaire ».
- La reconnaissance du temps consacrée à la pratique artistique.
- Un statut particulier pour les musicien-nes d'orchestre.

Signez la pétition en ligne : pour la revalorisation des carrières

des enseignant-es artistiques









🖊 Je suis professeure de harpe sur quatre collectivités. Après une formation diplômante, je suis contractuelle depuis 2012 sur un poste d'ATEA à temps non complet de 18 heures par semaine. Je souhaite passer le concours, mais il n'y en a pas eu avant 2018! En 2022, il n'y a aucun concours de proposé. L'employeur est satisfait de mon travail. Je n'ai pas de perspective de mobilité, car les postes sont peu nombreux. Ma situation est très précaire et en plus on me demande de plus en plus de missions hors statuts comme des interventions en milieu périscolaire... Le 8 décembre, je voterai CGT."

Céline, assistante territoriale d'enseignement artistique en Gironde

JE VOTE CGT, JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom :Prénom :	,
Adresse:	
Code postal :Ville :	
Tél:	
Courriel:	
	Tampon du syndicat

Connaissez vos droits lisez notre guide «Droits des agents» en scannant le QR code



À remettre à un·e syndiqué·e CGT ou à renvoyer au syndicat (voir le tampon ci-contre)

e pas jeter sur la voie publique - Octobre 2022